

CPOM 2025-2029

FICHE ACTION « PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE »

Références du PST 4 : 2021-2025

Axe stratégique 2 : « Structurer, développer la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention de l'usure, le maintien dans l'emploi et accompagner les salariés et les entreprises concernées. »

Objectif 4

Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelle en accompagnant les salariés et les entreprises concernées pour faciliter le maintien en emploi :

- renforcer la prévention primaire collective des risques d'usure professionnelle (action 4.1) ;
- repérer de manière précoce les salariés concernés par un risque d'usure ou de désinsertion professionnelle afin de déclencher le plus tôt possible une prise en charge appropriée et coordonnée entre les acteurs responsables de leur accompagnement (action 4.2) ;
- renforcer la lisibilité et la pertinence des nombreux dispositifs de maintien en emploi dans une logique de parcours, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap (action 4.3).

Instruction DGT/CNAM du 26 avril 2022 relative aux modalités de mise en œuvre des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle constituées au sein des SPSTI.

« La loi du 2 août 2021 renforçant la prévention et la santé au travail concrétise la volonté des partenaires sociaux en inscrivant dans le droit la création des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (cellules PDP) au sein des SPSTI. L'article 18 de la loi prévoit ainsi les missions des cellules PDP : proposer des actions de sensibilisation, identifier les situations individuelles, proposer, en lien avec l'employeur et le travailleur, des mesures individuelles¹ et de participer à l'accompagnement du travailleur éligible aux actions de prévention de la désinsertion professionnelle.

Par ailleurs, les décrets du 16 mars 2022 viennent préciser les modalités d'application du rendez-vous de liaison, de la visite de pré reprise et de reprise, de l'essai encadré et de la convention de rééducation professionnelle en entreprise. »

« La collaboration entre les services de prévention et de santé au travail, les professionnels de santé, les organismes de sécurité sociale, les acteurs de la compensation du handicap, de l'insertion professionnelle, du dispositif d'emploi accompagné, et les acteurs de la pré orientation et de la réadaptation professionnelles est primordiale pour assurer le succès de la mise en œuvre des cellules PDP des SPSTI. Les directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ainsi que les caisses d'assurance retraite et de santé au travail seront

¹ Il s'agit des mesures individuelles prévues à l'article L. 4624-3 du Code du travail soit des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou des mesures d'aménagement du temps de travail justifiées par des considérations relatives notamment à l'âge ou à l'état de santé physique et mental du travailleur.

mobilisées à travers notamment les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyen, pour faciliter la mise en place des cellules PDP. (...) »

« Aux termes de l'article L. 4622-8-1 du Code du travail créé par la loi du 2 août 2021 précitée, la cellule est animée et coordonnée par un médecin du travail ou par un membre de l'équipe pluridisciplinaire désigné par lui et agissant sous sa responsabilité.
Conformément à ce même article, la composition minimale de la cellule est fixée par le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (Cpom) (...) »

Questions-réponses sur les mesures relatives à la prévention de la désinsertion professionnelle issues de la loi du 2 août 2021 - Ministère du travail, de la santé et des solidarités (travailemploi.gouv.fr)

Actions principales à mener :

- Il s'agit notamment d'anticiper, autant que possible, la détection d'un risque de désinsertion professionnelle avant l'arrêt de travail (préventions primaire et secondaire) et la reprise d'un emploi pour les salariés en arrêt de travail (longue durée ou itératifs) (prévention tertiaire) afin de les accompagner dans les meilleurs délais vers un projet individualisé professionnel adapté à chaque situation en fonction de la capacité restante du salarié (ou du travailleur indépendant ayant procédé à une adhésion volontaire), des possibilités de l'employeur ou du marché de l'emploi. À l'échelle de Présantis, cette action débute dans le cadre du suivi santé travail, avec l'utilisation d'un questionnaire en 4 questions, de repérage du risque de désinsertion professionnelle des travailleurs. Ce questionnaire est utilisé lors des visites de mi-carrière, réalisé par les infirmiers de santé au travail qui selon le score obtenu, peuvent rediscuter du dossier avec le médecin du travail ou réadresser le salarié vers le médecin du travail pour une possible orientation vers la cellule PDP si ce dernier le juge nécessaire.
- Promouvoir le rendez-vous de liaison et la visite de pré-reprise : il s'agit de détecter le plus tôt possible les salariés en arrêt de travail et en risque de désinsertion professionnelle afin qu'ils puissent bénéficier d'un rendez-vous de liaison et d'une visite de pré-reprise.
- Mise en œuvre des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle au sein des SPSTI pour :
 - Favoriser la détection précoce des assurés à risque de désinsertion professionnelle ;
 - Se coordonner avec l'ensemble des acteurs (Assurance maladie, Cap emploi, Agefiph, Conseil national Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés [Cheops]), proposer des parcours individualisés aux assurés concernés et élaborer leur plan de retour en emploi en mobilisant l'ensemble des outils disponibles (ex : propositions d'aménagement de poste, promotion des aides du Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure professionnelle (Fipu) auprès des employeurs et appui éventuel aux employeurs dans la préparation de leurs demandes de financements auprès du Fipu, essai encadré, CRPE, aides et services Agefiph, etc).

Les indicateurs de suivi de ces actions, proposés en annexe 4, seront collectés dans le cadre de l'enquête annuelle de la DGT sur l'activité et la gestion des services de prévention et de santé au travail.

Actions complémentaires possibles :

- Mise en œuvre d'une convention cadre avec l'Organisme de Placement Spécialisé couvrant le territoire du SPSTi
- Pérennisation de l'action expérimentale initiée par le groupe de travail 4.1.4 « *Renforcer la lisibilité et la pertinence des nombreux dispositifs de maintien en emploi dans une logique de parcours, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap* » du PRST4 et mise en œuvre en 2023 et 2024 par PRESANTIS et AGEFIPH AURA avec la participation active du service sociale Isère de la Carsat RA :
« Rencontres entre acteurs du maintien et de la PDP en Isère : favoriser les échanges afin de fluidifier la communication et l'articulation de nos missions respectives »
- Actions de préventions ciblées de l'usure professionnelle dans le cadre de la fiche action correspondante du nouveau projet de service de PRESANTIS pour les années 2026 à 2030.

Engagement des partenaires :

Objectifs :

- Accompagner de façon optimale les salariés des entreprises adhérentes à Présantis assurés de la Cnam qui sont en arrêt de travail et à risque de désinsertion professionnelle.
- Mieux exploiter les complémentarités entre SS Carsat et Cellule PDP de PRESANTIS.

Organisation globale :

- Echanges de fichier sur les personnes accompagnées par les deux structures (état des lieux des orientations de l'une vers l'autre).
- Organisation de réunions entre partenaires pour permettre le croisement des informations, une meilleure compréhension des missions et attributions des uns et des autres et le suivi des actions engagées.

Actions conjointes :

- Mise en place de revues de dossiers bimensuelles sur les dossiers de co-accompagnements.
- Participation aux réunions organisées par la Carsat RA sur les dispositifs de PDP propres à l'Assurance Maladie.
- Participation aux réunions d'info/sensibilisation aux assistantes du Service Social de la Carsat sur les ressources qu'elles peuvent mobiliser via la saisine de la cellule PDP de PRESANTIS.

Indicateurs de suivi des actions :

- Nombre de visites de mi-carrière
- Nombre de questionnaires remplis
- Nombre de revues de dossiers réalisées

- Nombre d'orientations individuelles effectuées par la Carsat RA vers PRESANTIS et de PRESANTIS vers la Carsat RA – Service Social

Composition de la cellule pluridisciplinaire de PDP de PRESANTIS :

La cellule PDP se compose d'une équipe pluridisciplinaire qui assure un suivi individuel renforcé des salariés qui bénéficient de son accompagnement.

Sa composition est ainsi formalisée dans la procédure « P_R4_202505_Traitement dossier PDP » du processus R4 « favoriser le maintien en emploi » de la certification des SPSTI :

- o **Psychologue du travail coordinateur (0,9 ETP)** : gestion des indicateurs, supervision des revues de dossiers, coordination des acteurs et actions de la cellule, veille documentaire, dialogue et coordination avec les partenaires institutionnels et les structures ressources pour la mission ; référent interne et externe de la mission « Favoriser le maintien en emploi » du SPSTI ; apport d'expertise sur les suivis en cours ; organisation des actions d'information / sensibilisation collectives aux adhérents ; garant du fonctionnement harmonieux de l'équipe pluridisciplinaire de la cellule et de l'actualisation régulière des compétences et connaissances de l'équipe pluridisciplinaire de la cellule, garant du maintien d'une qualité optimale de service dans le respect de l'offre socle et du projet de service.
- o **Référents médicaux (0,1 ETP)** : recueil des éléments médicaux dans le DMST ; avis sur la référence de parcours à privilégier ; échanges avec le médecin demandeur le cas échéant ; palie à l'absence du médecin de l'équipe pluridisciplinaire demandeuse le cas échéant ; apport d'expertise sur les suivis en cours
- o **Assistante pluridisciplinaire (0,5 ETP)** : recueil et vérification administrative des orientations et documents associés ; gestion des convocations ; organisation des réunions ; recueil des éléments de suivis post accompagnement à 1 an
- o **Référent prévention Ergonome (0,1 ETP)** : études de poste individuelles et/ou collectives si nécessaire et au cas par cas pour les bénéficiaires non BOETH ; apport d'expertise sur les suivis en cours
- o **Conseiller PDP Infirmier (0,2 ETP)** : référents de parcours pour les bénéficiaires souffrants plus particulièrement de maladies chroniques ; référent de la cellule pour son collectif métier
- o **Conseiller PDP généraliste (0,7 ETP)** : *diplômé en insertion socio-professionnelle*, référent de parcours pour les bénéficiaires dont les situations ne nécessitent pas, a priori, le recours à un conseiller spécialiste
- o **Conseillers en PDP Psychologue (1 ETP)** : référents de parcours pour les bénéficiaires dont la situation de travail altère la composante psychique de leur état de santé ou dont la psychopathologie affecte la capacité à faire face aux exigences de leur poste de travail
- o **Assistante de service social (0,2 ETP)** : évaluation de la situation ; recherche de solutions sociales satisfaisantes ; apport d'expertise sur les accompagnements en cours

La cellule pluridisciplinaire de prévention de la désinsertion professionnelle dispose de 3,7 ETP. Chaque conseiller est susceptible d'accompagner les bénéficiaires pour lesquels il est référent de parcours à un rendez-vous de liaison.

Chaque membre de la cellule est susceptible de participer à l'animation d'actions collectives d'info-sensibilisation.

La cellule PDP de PRESANTIS sollicite de façon régulière les ressources du Service Social de la Carsat RA pour les bénéficiaires en situation d'arrêt de travail et les assistantes de service social de la Carsat RA peuvent solliciter à tout moment les ressources de la cellule PDP de PRESANTIS.

Tous les bénéficiaires d'un accompagnement par la cellule PDP signent un consentement à l'accompagnement renforcé par l'équipe de la cellule et au partage d'informations nécessaires à sa prise en charge en intra service comme à l'externe.

Tous les échanges entre partenaires respectent le règlement général de protection des données (RGPD) cf. annexe jointe.

Trame descriptive synthétique des actions du SPSTI :

1. REPERAGE PRECOCE DU RISQUE DE DESINSERTION PROFESSIONNELLE DES SALARIES DES ENTREPRISES ADHERENTES AU COURS DE LA VISITE DE MI-CARRIERE, ET SENSIBILISATION DES TRAVAILLEURS					
Action	Cible	Description/tem poralité	Pilotage	Echéances	Indicateurs
Réalisation d'un questionnaire « de mi-carrière » visant à évaluer les risques de désinsertion professionnelle, en prenant en compte l'évolution des capacités du travailleur en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé (pas d'incapacité prévisible / incapacité possible à terme, à surveiller / incapacité prévisible, reclassement à envisager)	Salariés des entreprises adhérentes vus dans le cadre du suivi de leur état de santé au moment de la visite de mi-carrière (définie selon l'art. L.4624-2-2)	Lors des visites de mi-carrière, et en respectant la recommandation R_R3_202506_Visite mi-carrière, déroulement du questionnaire en 4 questions disponible dans le logiciel métier	Pôle suivi de l'état de santé	2025	Nombre de visites de mi-carrière réalisées Nombre de questionnaires remplis

2. INFORMATIONS ET CONSEILS AUX SALARIES DES ENTREPRISES ADHERENTES SUR LES DISPOSITIFS ET LEVIERS DE PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE AINSI QUE SUR LES PARTENAIRES RESSOURCES POUR LA PDP

Action	Cible	Description/tem poralité	Pilotage	Echéances	Indicateurs
Information sur la raison d'être et l'offre de service de la cellule PDP ; délivrance de la plaquette	Salariés des entreprises adhérentes vus dans le cadre du suivi de leur état de santé	Lors des visites médicales et paramédicales quand le professionnel de santé le juge pertinent, notamment lors des visites de pré-reprise, de reprise et de mi-carrière	Pôle suivi de l'état de santé	2025	-
Information sur la raison d'être et l'offre de service de la cellule PDP ; délivrance de la plaquette et orientation/signalement vers la cellule pluridisciplinaire de PDP ou l'un des partenaires ressources (OPS, SS CARSAT, MDPH)	Salariés des entreprises adhérentes présentant un risque de désinsertion professionnelle relié à des difficultés croissantes à faire face aux exigences de leur poste de travail du fait de leur problématique de santé	Lors des visites médicales et paramédicales quand le professionnel de santé le juge pertinent.	Pôle suivi de l'état de santé Pôle psychosocial	2025	Nombre de signalement internes et externes

<p>Information et sensibilisation aux démarches, dispositifs et lieux ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favorisant les processus thérapeutiques - Facilitant l'accès aux soins - Facilitant l'évolution professionnelle et l'accès à la formation continue dans une logique de sécurisation des parcours 	<p>Bénéficiaires de l'accompagnement par la cellule pluridisciplinaire de PDP</p>	<p>Lors des entretiens de PDP réalisés par les conseillers de la cellule pluridisciplinaire de PDP</p>		<p>2025</p>	<p>Nombre d'entretiens de PDP et de consultation spécialisée en psychologie du travail réalisés Nombre de salariés accompagnés par la cellule PDP</p>
<p>Information et sensibilisation aux mesures mobilisables avant, pendant et après un arrêt de travail dans l'objectif d'optimiser le maintien en emploi et d'éviter les ruptures de parcours (suivi médico professionnel, dispositifs de droits communs, dispositifs spécifiquement accessibles aux BOETH)</p>	<p>Bénéficiaires de l'accompagnement par la cellule pluridisciplinaire de PDP</p>	<p>Lors des entretiens de PDP réalisés dans le cadre des accompagnements réalisés par la cellule pluridisciplinaire de PDP</p>	<p>Conseillers de la cellule pluridisciplinaire de PDP</p>	<p>2025</p>	<p>Nombre d'entretiens de PDP et de consultation spécialisée en psychologie du travail réalisées Nombre de salariés accompagnés par la cellule PDP</p>

<p>Conseil sur les conduites à tenir et soutien des démarches engagés sur les plans médico-psycho-social</p> <p>Présentation des acteurs ressources externes au SPSTI ; mise en lien avec les partenaires pertinents le cas échéant</p>	<p>Bénéficiaires de l'accompagnement par la cellule pluridisciplinaire de PDP</p>		<p>Conseillers de la cellule pluridisciplinaire de PDP</p>	<p>2025</p>	
---	---	--	--	-------------	--

3. INFORMATION, SENSIBILISATION, CONSEILS ET OUTILLAGE DES EMPLOYEURS ET IRP					
Action	Cible	Description	Pilotage	Echéances	Indicateurs
<p>Présentation de l'offre de service du SPSTI et de sa cellule pluridisciplinaire de PDP</p> <p>Promotion de la VPR, du RDV de liaison et de la cellule PDP</p> <p>Information/sensibilisation au risque de désinsertion professionnel et aux problématiques de maintien en emploi</p>	<p>Directions, encadrement et IRP des entreprises adhérentes</p>	<p>Complétion et actualisation régulière du site internet de Présantis</p> <p>Mise à disposition et diffusion de supports d'information</p> <p>Lors des prestations d'accueil et d'accompagnement des primo adhérents (plaquette, animation vidéo)</p>	<p>Pôles prévention Service communication Pôle suivi de l'état de santé</p>	<p>2026</p>	<p>Nombre de consultation du site internet</p> <p>Nombres de « contacts primo adhérents »</p>
<p>Information/sensibilisation au risque de désinsertion</p>	<p>Directions, encadrement et IRP des</p>	<p>Lors des interventions en milieu de travail à visé</p>	<p>Pôles prévention</p>	<p>2026</p>	<p>Nombre d'AMT reliées</p>

<p>professionnel et aux problématiques de maintien en emploi</p> <p>Sensibilisations aux démarches de prévention à adopter en vue de limiter les situations à risque de désinsertion professionnelle</p> <p>Promotion FIPU, de la VPR, du RDV de liaison et de la cellule PDP</p>	<p>entreprises adhérentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ergonomie - D'étude de poste - De réalisation ou d'actualisation de la fiche d'entreprise 			
<p>Présentation de l'offre de service du SPSTI et de sa cellule pluridisciplinaire de PDP</p> <p>Information/sensibilisation au handicap et au facteurs de risque de désinsertion professionnel</p> <p>Informations et sensibilisation aux dispositifs facilitant l'évolution professionnelle et l'accès à la formation continue dans une logique de sécurisation des parcours</p> <p>Sensibilisations aux démarches</p>	<p>Directions, encadrement et IRP des entreprises adhérentes</p>	<p>Programmation semestrielle et mise en œuvre trimestrielle d'ateliers de sensibilisations, d'échanges et de conseils sous la forme de « RDV de la prévention » sur la thématique du maintien et de la PDP</p>	<p>Coordination de la cellule PDP</p> <p>Pôle prévention</p> <p>Membres de l'équipe pluridisciplinaire de la cellule PDP</p>	<p>2025</p>	<p>Nombres de participants aux « RDV de la prévention »</p> <p>Enquêtes qualitatives post prestation</p>

<p>de prévention à adopter en vue de limiter au maximum les situations à risque de désinsertion professionnelle</p> <p>Information et sensibilisation aux mesures mobilisables avant, pendant et après un arrêt de travail dans l'objectif d'optimiser le maintien en emploi des salariés en risque de désinsertion professionnelle dont les différents types de visite médicales et paramédicales et le RDV de liaison</p> <p>Evocation des problématiques de terrain en lien avec la thématique PDP rencontrés par les participants</p>					
<p>Appui de la cellule PDP tout au long de l'année à l'abord des situations et problématiques complexes aux adhérents demandeurs sur simple sollicitation</p>	<p>Directions, encadrement et IRP des entreprises adhérentes</p>		<p>Coordination de la cellule PDP</p>	<p>2025</p>	<p>Nombre de sollicitations directes</p>

<p>Développer des actions de prévention ciblées de l'usure professionnelle, dans ses dimensions physiques et psychosociales [extraits de la FA n°3 du projet de service 2026-2030]</p>	<p>Populations cibles repérées comme « à risque » sur tous les territoires de Présantis par les équipes pluridisciplinaires ancrées dans les territoires</p>	<p>Sensibiliser les équipes pluridisciplinaires et les adhérents avec des données objectivables (nbr d'inaptitude, nbr de démarches RQTH enclenchés, nombres d'aménagement préconisés, ...)</p> <p>Sensibiliser sur les différents leviers facilitateurs de la mobilité professionnelle (droits commun, dispositifs de branche, ...)</p> <p>Optimiser le repérage précoce des individus à risque de DP</p> <p>Reprendre le travail de sensibilisation à la santé au travail et à l'offre du service de Présantis auprès des professionnels de santé (maisons pluriprofessionnelles de santé, ...)</p> <p>Recenser les dispositifs et lieux ressources (organismes de formation FLE, associations, ...) pour une</p>	<p>Coordination de la cellule PDP</p> <p>Pôle prévention</p> <p>Pôle suivi de l'état de santé</p>	<p>Mise en place progressive à partir de 2026</p>	<p>Nombre d'AMT effectuées</p> <p>Nombre d'actions partenariales développées</p> <p>Nombre d'orientation effectuées pour les personnes des populations cibles</p>
--	--	---	---	---	---

meilleure
maîtrise de la
langue
française

4. RENFORCEMENT DES LIENS COOPERATIFS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS PRENANT PART A LA PDP

Action	Cible	Description	Pilotage	Echéances	Indicateurs
<p>Optimiser la communication et les synergies entre Présantis et</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Services de l'Assurance maladie de Isère - La CARSAT-RA - L'OPS « Cap Emploi » - L'AGEFIPH - La MDPH 	<p>Membres des équipes pluridisciplinaires dont celle de la cellule PDP</p> <p>Assistantes de service sociale de la CARSAT-RA équipes Isère</p> <p>Chargés de missions Cap Emploi</p>	<p>Dans la continuité de l'action expérimentale engagé dans le cadre des travaux du PSRT 4 durant les années 2023 et 2024 mettre en œuvre des temps de concertation réguliers pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la communication entre les structures partenaires - Optimiser l'articulation de leurs missions et attributions respectives - Faciliter les échanges interprofessionnels sur la situation de bénéficiaires co-accompagnés 	<p>Pôle psychosocial de Présantis</p> <p>Service Social de la CARSAT-RA</p> <p>AGEFIPH</p>	<p>Mise en place progressive à partir de 2026</p>	<p>Nombre de rencontres partenariales</p>
<p>Optimiser les collaborations entre Présantis et L'OPS « Cap Emploi »</p>	<p>Membres des équipes pluridisciplinaires dont celle de la cellule PDP</p>	<p>Signature d'une convention cadre régissant le partenariat entre le SPSTI Présantis et</p>		<p>2026</p>	<p>Nombre de rencontres partenariales</p> <p>Nombre d'orientation de BOETH de Cap</p>

	Chargés de missions Cap Emploi	l'OPS Cap Emploi			emploi vers la cellule pluridisciplinaire de PDP de Présantis Nombre d'orientation de BOETH par Présantis vers Cap emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Ayant donné lieu à des aménagements de poste - Ayant abouti à des reclassements internes - Ayant débouché sur une démarche de reconversion professionnelle
--	--------------------------------	------------------	--	--	--

